

Les vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2023

En 2023, les services de police et de gendarmerie ont enregistré près de 118 440 victimes de vols et de violences dans les transports en commun, soit une diminution de 11 % par rapport à 2022. Ce nombre de crimes et délits est le plus bas enregistré depuis 2016, y compris pendant la pandémie de COVID-19. Les vols sans violence constituent l'atteinte la plus caractéristique de la délinquance enregistrée dans les transports en commun : ils représentent 77 % des victimes de vols et de violences dans les transports en commun, et 15 % des vols sans violence commis en France ont lieu dans les transports en commun.

Entre 2022 et 2023, le nombre de victimes de vols sans violence enregistrées diminue dans les transports en commun plus rapidement que tous lieux, hors transports en commun (-10 % contre -2 %). Les vols violents ont également très fortement diminué (-21 %) et ce plus rapidement que dans les autres lieux (-5 %). Les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement et les outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique sont également en baisse (respectivement -20 % et -10 %). Les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans et plus sont quasiment stables, alors qu'ils sont en augmentation en dehors des transports en commun. Enfin, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées a augmenté, dans les transports en commun (+3 %) comme dans l'ensemble des autres lieux (+8 %).

En Île-de-France, sous l'effet conjugué de la hausse de la fréquentation des transports en commun (+4 %) et de la baisse du nombre de victimes enregistrées, on dénombre 17 victimes de vols et de violences enregistrées par million de voyages en 2023 contre 20 en 2022.

En 2023, les 22 métropoles françaises (29 % de la population nationale en 2021) enregistrent à elles seules 80 % des victimes de vols et de violences dans les transports en commun et La Métropole du Grand Paris (10 % de la population nationale) enregistre plus de la moitié.

En moyenne, depuis 2016, la délinquance dans les transports en commun représente 5 % des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, toutes atteintes (crimes et délits) confondues, et 3 % des mis en cause. Elle se distingue du reste de la délinquance par plusieurs aspects. Elle exclut de fait un certain nombre d'atteintes qui suivent des modes opératoires spécifiques (vols liés aux véhicules, cambriolages, qui ne sont pas intégrés dans cette analyse). Par ailleurs, on y dénombre peu de victimes d'homicides et de tentatives d'homicides (respectivement six et trente-quatre par an en moyenne depuis 2016). Ces atteintes sont donc exclues de la présente étude.

Les transports en commun : une délinquance spécifique

Les vols sans violence constituent le mode opératoire le plus caractéristique des transports en commun. On analyse également ici les vols violents, les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus, les violences sexuelles, les outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique et les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement (*Encadré 1*). Ces crimes et délits correspondent à 88 % des victimes enregistrées dans les transports en commun en 2023 (90 % en moyenne entre 2016 et 2022) mais seulement à 27 % des mis en cause (35 % en moyenne entre 2016 et 2022). En France, en 2023,

sur l'ensemble de ces atteintes enregistrées, les transports en commun correspondent à 7 % des victimes et à 2 % des mis en cause.

La délinquance dans les transports en commun est aussi un phénomène très urbain et particulièrement francilien. L'Île-de-France, avec un réseau de transports en commun très développé, concentre 61 % des victimes enregistrées dans ces transports pour 18 % de la population du pays. Près de trois vols sans violence sur dix y sont commis dans les transports en commun. Les vols y ont particulièrement lieu dans le réseau métropolitain, tandis que dans le reste de la France, les vols et violences se déroulent plus fréquemment dans le réseau de surface (bus et tramway).

Ces spécificités de la délinquance dans les transports en commun se répercutent sur le profil des victimes comme des mis en cause, notamment leurs nationalités, en lien avec la présence de certains réseaux de criminalité organisée (*voir séries longues sur internet*).

L'âge et le sexe des victimes dans les transports en commun sont similaires à ceux des victimes enregistrées pour

les mêmes atteintes hors transports en commun, à l'exception des victimes de coups et blessures volontaires qui sont majoritairement des hommes dans les transports (61 % contre 39 % hors transports en commun). De plus, les victimes sont plus souvent étrangères (29 % contre 12 % hors transports en commun). En 2023, la part des étrangers parmi les victimes (29 %) a dépassé le niveau de 2019 (28 %) après avoir été relativement basse en 2020 et 2021 (22 % et 21 %) dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et du recul du tourisme.

Près de 12 930 personnes ont été mises en cause pour des faits de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun et élucidés en 2023, soit une diminution de 10 % par rapport à l'année précédente (après une baisse de 6 % entre 2021 et 2022). 87 % de ces mis en cause sont des hommes, soit presque autant que dans les autres lieux pour les mêmes atteintes (85 %). Par contre, 24 % sont identifiés comme mineurs et plus de la moitié sont enregistrés comme étrangers (52 %), deux caractéristiques spécifiques aux transports en commun. Hors transports en commun, ces proportions sont respectivement de 13 % de mineurs et de 17 % d'étrangers.

Encadré 1 – Sources et méthodes

Délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie nationales

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité (services de police et unités de gendarmerie) sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les qualifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des services de sécurité. Des données détaillées ne sont disponibles que depuis le printemps 2016.

Mesure de la délinquance enregistrée dans les réseaux de transports en commun

Cette publication porte sur un ensemble de crimes et délits enregistrés. Il s'agit d'une part des vols (y compris les tentatives), avec ou sans usage de la violence, réalisés directement sur les personnes ainsi que les violences (coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus, violences sexuelles) dans les réseaux de transports en commun enregistrés par les services de police et de gendarmerie. Cette étude intègre également les outrages et violences envers les personnes dépositaire de l'autorité publique (PDAP). Ces personnes sont titulaires d'un pouvoir de décision et de contrainte sur les individus ou sur les choses dans l'exercice des fonctions temporaires ou permanentes dont elles sont investies. En plus des policiers et gendarmes, cela inclut une partie des agents des entreprises de transports en commun. En 2021, ces derniers représentent 5 % des dépositaires de l'autorité publique ou chargés de mission de service public victimes d'atteintes physiques ou verbales (hors violences sexuelles ou intra-familiales, voir *Info Rapide n° 21, SSMSI*). Les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement sont depuis cette année intégrées dans le périmètre de l'étude ce qui permet de couvrir, grâce à l'ensemble des indicateurs étudiés, 88 % des victimes dans les transports en commun contre 84 % auparavant. Par l'ajout de cet indicateur, la part des autres indicateurs dans l'ensemble des victimes de transports en commun baisse. Les contraventions sont incluses pour l'indicateur des destructions et dégradations volontaires uniquement (*voir séries longues sur internet*).

Certains indicateurs ont fait l'objet d'un changement de périmètre (modification du mode de calcul) mené à la suite d'investigations méthodologiques du SSMSI, afin de couvrir au mieux les champs infractionnels. Ces révisions conduisent à des modifications sur les volumes. C'est le cas de l'indicateur des violences sexuelles (+31 % de victimes enregistrées dans les transports en commun avec le nouveau périmètre) du fait notamment de l'intégration de toutes les formes de violences sexuelles.

Pour plus d'informations et de résultats voir <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2023-bilan-statistique-et-atlas-departemental> (Pour les changements méthodologiques voir : *Encadré 1, page 8*)

Les vols et violences sont ici mesurés en nombre de victimes physiques ; les personnes morales ne sont pas prises en compte (1 % du total des victimes de vols et de violences dans les transports en commun en 2023). Elles sont comptabilisées autant de fois qu'elles sont victimes lorsqu'elles sont victimes de plusieurs infractions. Parmi les victimes dans les transports en commun comptabilisées ici, on compte 11 % de victimes ayant subi une multi-victimation (c'est-à-dire qui apparaissent plusieurs fois au sein d'une même procédure). Cette multi-victimation concerne en grande partie les victimes d'escroqueries et fraudes aux moyens de paiement qui subissent généralement également un vol et des personnes dépositaire de l'autorité publique (PDAP), victimes à la fois d'outrage et de violence.

Comme pour les victimes, les mis en cause sont comptabilisés autant de fois qu'ils sont mis en cause lorsqu'ils sont mis en cause pour plusieurs infractions. Parmi les mis en cause dans les transports en commun comptabilisés ici, on compte 22 % de mis en cause ayant été mis en cause pour au moins deux faits élucidés en 2022, le plus souvent liés à des outrages et violences contre personnes dépositaire de l'autorité publique (PDAP).

Le champ « France » de cette étude fait référence à la France métropolitaine et aux départements et régions d'Outre-Mer (DROM). Les collectivités d'Outre-Mer (COM) ne sont pas incluses ici. En 2023, elles représentent 0,02 % du total des victimes de vols et de violences dans les transports en commun dans les Territoires de la République.

La surreprésentation des mineurs et des étrangers parmi les mis en cause dans les transports en commun est particulièrement importante parmi ceux pour vols sans violence, en lien avec l'existence de filières de criminalité organisée exploitant notamment des mineurs isolés.

Les victimes de vols et violences enregistrés en baisse dans les transports en commun en 2023, sous le niveau observé lors de la pandémie

Le nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun a diminué de 11 % par rapport à 2022. Ce nombre de victimes est le plus bas enregistré depuis 2016, y compris pendant la pandémie de COVID-19 (Figure 1).

En 2023, en France, les vols - avec ou sans violence - sont les actes enregistrés les plus fréquents dans les transports en commun. Ainsi, 97 380 victimes de vols dans les transports en commun ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie. Néanmoins, en 2021, selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), seules 40 % des victimes de vols aboutis - avec ou sans violence - dans les transports en commun déclarent avoir formellement déposé plainte [voir rapport d'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) - 2022]¹.

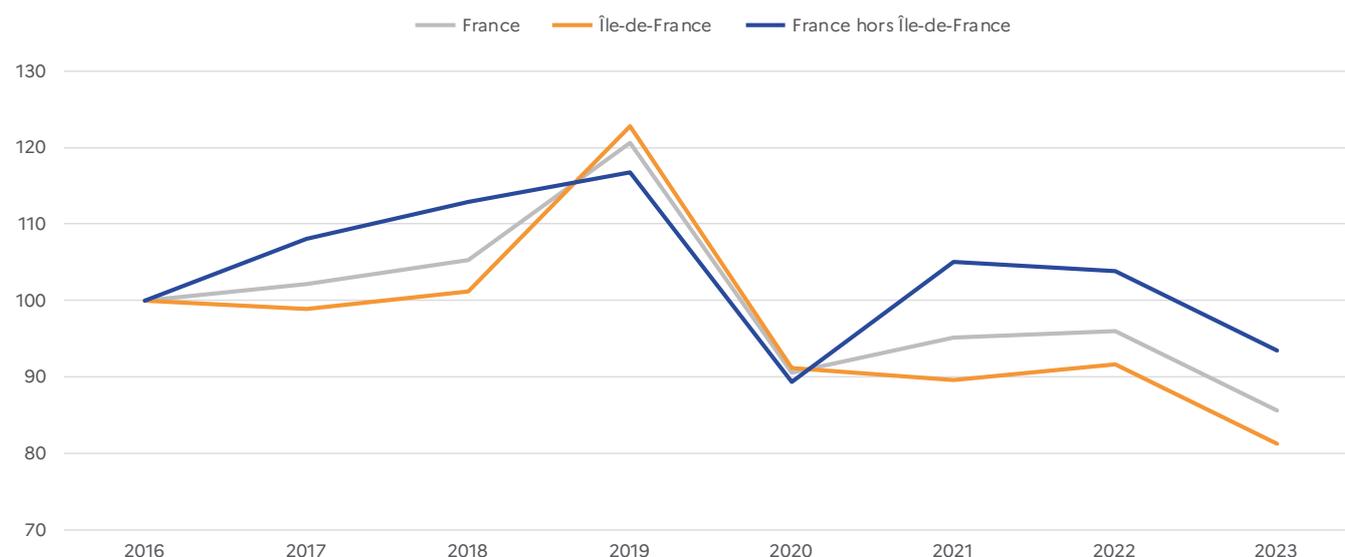
Parmi les victimes de vols enregistrées dans les transports en commun, 93 % ont été victimes de vols sans violence. Celles-ci représentent 15 % des victimes de vols sans violence tous lieux confondus (Figure 2). À titre de

comparaison, selon l'enquête VRS, en 2021, 29 % des personnes déclarant avoir subi un vol (ou une tentative de vol) sans violence ni menace en ont été victimes dans les transports en commun. Après avoir très fortement diminué en 2020 (-29 %) dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marquée notamment par deux périodes de confinement, puis après avoir connu une légère hausse en 2021 (+3 %) et 2022 (+5 %), le nombre de victimes de vols sans violence enregistrées dans les transports repart à la baisse en 2023 (-10 %). Cette diminution est beaucoup plus marquée dans les transports en commun que dans l'ensemble des autres lieux (-2 %). Le nombre de victimes de vols sans violence dans les transports est ainsi inférieur à celui enregistré pendant la pandémie (voir données complémentaires).

Dans le même temps, le nombre de victimes de vols violents enregistrées a très fortement diminué dans les transports en commun (-21 %) après avoir déjà baissé de 24 % en 2022. En 2023, en France, près d'un vol violent sur dix a eu lieu dans les transports en commun. Cette proportion reste cohérente avec celle estimée à partir de l'enquête VRS : en 2021, 15 % des victimes de vols ou tentatives de vols avec violences ou menaces déclarent que leur agression a eu lieu dans un transport en commun.

Concernant les autres types de délinquance enregistrée, la place des transports en commun est plus marginale. En 2023, les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus dans les transports en commun ne regroupent que 2 % des victimes enregistrées, soit 7 680 victimes. Ce nombre de victimes reste quasiment

Figure 1 – Évolution du nombre de victimes de vols et violences enregistrées dans les transports en commun par rapport à 2016 (base 100)



Lecture : En 2023, le nombre de victimes de vols et de violences enregistrées par les services de police et de gendarmerie dans les transports en commun a diminué de 14 % par rapport à 2016 en France et de 19 % en Île-de-France.

Champ : France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de la publication.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023.

1. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-VRS>
Partie 3, Faits commis dans les transports collectifs (page 240)

stable par rapport à 2022 (-1 %) alors qu'il était en augmentation depuis 2021 et qu'il progresse dans les autres lieux (+5 %).

Après une très forte augmentation en 2021 (+25 %), puis une augmentation moins rapide en 2022 (+9 %), le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées continue de progresser en 2023 mais moins vite encore (+3 %). Cette atteinte a également augmenté, en 2023, dans les autres lieux (+8 %) et ce, dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration de l'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie.

Les outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique dans les transports en commun représentent 4 % de l'ensemble des victimes de ce type d'atteinte enregistrées en France. En 2023, 4 310 victimes ont été enregistrées par les forces de sécurité, soit une diminution de 10 % par rapport à 2022, alors qu'elles augmentent très légèrement dans les autres lieux (+1 %).

Enfin, les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement diminuent fortement dans les transports en commun (-20 %) en 2023, poursuivant la baisse de 2022 (-14 %), alors qu'ils sont en augmentation depuis 2016, dans le reste des autres lieux.

En Île-de-France, le nombre de victimes enregistrées pour 1 million de voyages diminue en 2023

Le réseau de transports en commun étant plus développé en Île-de-France et la fréquentation plus soutenue, la part des victimes de vols et violences dans les transports en commun enregistrées par les forces de sécurité y est plus importante (17 % contre 7 % en France). Ainsi, la région francilienne, qui compte 18 % de la population en France, cumule 61 % des vols et violences enregistrés

dans les réseaux de transports en commun contre 23 % des vols et violences en dehors des transports en commun.

Pour chacune des deux atteintes les plus fréquentes (vols avec ou sans violence), la part des victimes dans les transports en commun atteint respectivement 19 % et 28 % en Île-de-France contre 5 % et 8 % sur l'ensemble du territoire hors Île-de-France. La région francilienne cumule 64 % de l'ensemble des victimes de vols sans violence et 71 % des victimes de vols violents enregistrées dans les transports en commun en 2023. Cette part est largement plus importante que pour l'ensemble des autres lieux (respectivement de 34 % et 29 % pour les vols avec ou sans violence).

Le nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun en Île-de-France baisse en 2023 (-11 %) après une légère augmentation en 2022 (+2 %). Le nombre de victimes est à son niveau le plus bas (72 320 victimes en 2023 contre 79 740 en 2021). En Île-de-France, tous les indicateurs suivis sont à la baisse dans les transports en commun alors que les coups et blessures volontaires, les violences sexuelles et les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement sont en hausse dans l'ensemble des autres lieux (respectivement +2 %, +3 % et +4 %) (Figure 2).

En 2023, la fréquentation dans les transports en commun en Île-de-France a augmenté de 4 %. On compte ainsi 4,2 milliards de voyages contre 4,0 milliards en 2022. Celle-ci reste tout de même encore légèrement inférieure au niveau d'avant crise sanitaire (4,7 milliards de voyages en 2019). Entre 2022 et 2023, la fréquentation a augmenté de 5 % dans le réseau métropolitain, de 6 % dans le réseau ferroviaire et est restée stable dans le réseau de surface.

Figure 2 – Nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun, en France et en Île-de-France, en 2022 et 2023

		Ensemble des réseaux de transports en commun						Part des victimes dans les transports en commun					
		Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement
France	2023	90 952	6 430	7 684	3 174	4 308	5 888	15 %	10 %	2 %	3 %	4 %	2 %
	2022	101 554	8 175	7 784	3 084	4 767	7 398	16 %	12 %	2 %	3 %	4 %	2 %
Évolution France 2022/2023		-10 %	-21 %	-1 %	3 %	-10 %	-20 %						
Île-de-France	2023	58 069	4 580	3 401	1 361	1 776	3 131	28 %	19 %	5 %	7 %	8 %	4 %
	2022	64 829	5 894	3 425	1 378	1 984	3 997	29 %	21 %	5 %	7 %	8 %	5 %
Évolution Île-de-France 2022/2023		-10 %	-22 %	-1 %	-1 %	-10 %	-22 %						

Lecture : En 2023, en France, 6 430 victimes de vols violents ont été enregistrées dans les transports en commun par les services de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 21 % entre 2022 et 2023. Ces victimes représentent 10 % de l'ensemble des victimes de vols violents enregistrées en France en 2023. En 2023, en Île-de-France, 4 580 victimes de vols violents ont été enregistrées dans les transports en commun par les services de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 22 % entre 2022 et 2023. Ces victimes représentent 19 % de l'ensemble des victimes de vols violents enregistrées en Île-de-France en 2023.

Champ : France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de la publication.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, en 2022 et 2023.

Tous réseaux confondus, on compte 14 victimes de vols sans violence pour un million de voyages en 2023 contre 16 victimes en 2022. Pour les vols avec violence, le nombre de victimes pour un million de voyages est passé de 2 à 1 entre 2022 et 2023 (Figure 3).

Le nombre de victimes rapporté au nombre de voyages est plus élevé dans le réseau métropolitain : pour les vols sans violence, on y compte ainsi 20 victimes pour un million de voyages contre 14 pour un million de voyages dans le réseau ferroviaire et 8 pour un million de voyages dans le réseau de surface en 2023. Entre 2022 et 2023, le nombre de victimes pour un million de voyages a diminué dans l'ensemble des réseaux. En 2023, les réseaux métropolitain et ferroviaire comptent 3 victimes de vols sans violence de moins qu'en 2022 pour un million de voyages. Le réseau de surface enregistre une baisse de seulement 1 victime de vols sans violence pour un million de voyageurs.

Hors Île-de-France, les vols et violences ont principalement lieu dans le réseau de surface alors qu'en Île-de-France, les vols se produisent davantage dans le réseau métropolitain

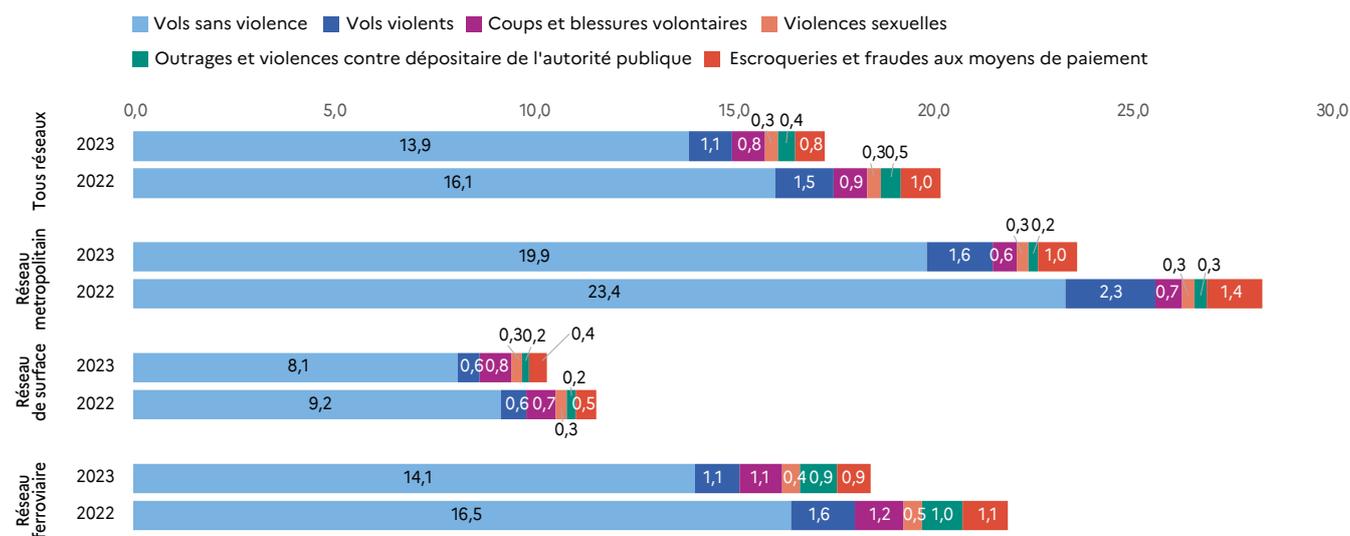
En raison de l'importance du réseau métropolitain à Paris et en petite couronne, il faut distinguer l'Île-de-France du reste du territoire. En 2023, hors Île-de-France, le réseau de surface est ainsi le premier lieu de commission pour l'ensemble des atteintes sauf pour les outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique, lesquels sont enregistrés principalement sur le réseau ferroviaire (Figure 4). En Île-de-France, le réseau métropolitain est le lieu où se déroule la plus grande part des vols avec ou sans violence (respectivement 51 % et 48 %)

et des escroqueries et fraudes aux moyens de paiement (44 %) enregistrés, tandis que les violences sexuelles et coups et blessures volontaires sont davantage répartis entre les différents types de réseaux. Comme dans le reste du pays, les outrages et violences contre dépositaire de l'autorité publique enregistrés sont commis pour l'essentiel sur le réseau ferroviaire (65 %). Ces constats restent valides lorsqu'on les rapporte à la fréquentation du réseau francilien (Figure 3).

Les métropoles enregistrent plus de 80 % des victimes de vols et de violences dans les transports en commun

Les transports en commun sont particulièrement développés dans les grandes villes mais s'étendent également aux communes alentour. L'analyse territoriale des réseaux de transports en commun apparaît plus pertinente en effectuant des regroupements de communes plutôt que d'en effectuer une sur chaque ville séparément. Le découpage administratif par Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)² permet ce regroupement puisqu'il s'agit de l'autorité organisatrice des transports en commun. À l'exception de quelques-unes, les communes comprises dans un EPCI le sont également dans le réseau de transport géré par celui-ci. Les EPCI peuvent prendre la forme de communautés urbaines, de communautés d'agglomération, de communautés de communes ou de métropoles. En janvier 2024, on compte 22 métropoles en France³, comptabilisant entre 7,1 millions d'habitants (Métropole du Grand Paris) et 211 900 habitants (Métropole de Brest) en 2021. Des statistiques par département et par commune sont disponibles en données complémentaires.

Figure 3 – Nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun pour un million de voyages en Île-de-France, en 2022 et 2023



Lecture : En 2023, on compte 19,9 victimes de vols sans violence pour un million de voyages sur le réseau métropolitain.

Champ : Île-de-France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de la publication.

Sources : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023 ; Observatoire de la mobilité en Île-de-France.

2. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/lorganisation-mobilite-france>

3. <https://www.vie-publique.fr/fiches/20129-quest-ce-quune-metropole> La Métropole de Lyon qui est une collectivité territoriale à statut particulier, est ici assimilée à un EPCI.

L'ensemble de ces 22 métropoles enregistrent plus de 80 % des victimes de vols et de violences dans les transports en commun alors qu'elles concentrent 29 % de la population française. Le nombre de victimes enregistrées est naturellement plus élevé dans les métropoles ayant un réseau de transport en commun développé.

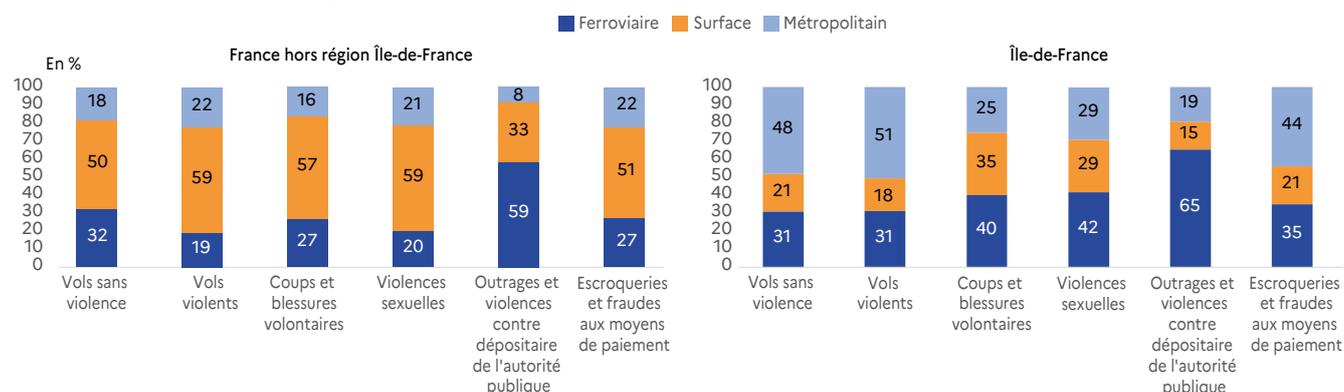
La Métropole du Grand Paris, regroupant 131 communes, est celle qui enregistre le plus de victimes de vols ou de violences dans les transports en commun avec 64 960 victimes. Elle concentre ainsi plus de la moitié des victimes dans les transports en commun en 2023 (55 %, *Figure 5*) alors qu'elle recense près de 10 % de la population. Ceci s'explique par la forte attractivité parisienne pour le tourisme ou pour l'emploi et par l'importance du réseau de transports en commun.

Après la Métropole du Grand Paris, la Métropole de Lyon est la deuxième à enregistrer le plus grand nombre

de victimes en 2023 dans les transports en commun (8 440), devant la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (3 590 victimes) et la Métropole de Bordeaux (2 660 victimes). Si la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est la troisième métropole comptabilisant le plus de victimes enregistrées dans les transports en commun, elle comptabilise un faible nombre de victimes pour 1 000 habitants (1,9 ‰), alors qu'il est plus élevé pour la Métropole de Bordeaux (3,2 ‰) et pour la Métropole de Toulouse (2,8 ‰). Pour la Métropole du Grand Paris et la Métropole de Lyon, le nombre de victimes pour 1 000 habitants est respectivement de 9,1 ‰ et de 5,8 ‰.

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France enregistre plus de victimes de vols et de violences dans les transports en commun que certaines métropoles. Elle comptabilise ainsi près de 4 victimes pour 1 000 habitants. La présence du pôle économique

Figure 4 – Répartition du nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en 2023 par type de réseau



Lecture : En 2023, 59 % des victimes de vols violents ont été enregistrées dans le réseau de surface en France, hors Île-de-France. Cette proportion n'est que de 18 % en région Île-de-France.

Champ : France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de la publication.

Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2023.

Figure 5 – Évolution du nombre de victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en 2023, par EPCI

EPCI	Nombre de victimes en 2023	Nombre de victimes pour 1 000 habitants en 2023	Part des victimes (en %)	Évolution 2022-2023	Évolution 2016-2023
Région Île-de-France	72 318	5,9	61	-11	-19
Métropole du Grand Paris	64 958	9,1	55	-12	-20
Métropole de Lyon	8 435	5,8	7	-18	17
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	3 586	1,9	3	-14	-22
Bordeaux Métropole	2 655	3,2	2	6	6
Toulouse Métropole	2 270	2,8	2	-26	-12
Métropole Européenne de Lille	1 958	1,6	2	-12	-8
Nantes Métropole	1 913	2,8	2	-22	-5
Métropole Nice Côte d'Azur	1 860	3,3	2	-19	-36
Montpellier Méditerranée Métropole	1 520	3,0	1	-15	-62
Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	1 493	4,1	1	8	9
Eurométropole de Strasbourg	1 368	2,7	1	ns	28

ns : non-significatif.

Note : EPCI classées par ordre décroissant du nombre de victimes en 2023 ; EPCI avec plus de 1 000 victimes de vols et de violences dans les transports en commun.

Lecture : En 2023, 8 435 victimes de vols et de violences dans les transports en commun ont été enregistrées dans la Métropole de Lyon, ce qui représente 7 % de l'ensemble des victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun en France. Entre 2022 et 2023, le nombre de victimes a diminué de 18 % dans cette métropole.

Champ : France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de la publication.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023 ; Insee, base des EPCI au 1^{er} janvier 2024 ; Insee, recensement de la population 2021.

et aéronautique de l'Aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, deuxième aéroport le plus fréquenté d'Europe, engendre un important trafic de passagers connecté aux transports en commun.

Entre 2022 et 2023, la plupart des EPCI ont connu une très forte diminution du nombre de victimes enregistrées dans les transports en commun. C'est le cas de la Métropole du Grand Paris (-12 %), de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (-14 %), de la Métropole de Lyon (-18 %) et surtout de la Métropole de Toulouse (-26 %). À l'inverse, les nombres de victimes dans la Métropole de Bordeaux et dans la Communauté d'agglomération de Roissy ont augmenté, respectivement de 6 % et 8 %. Parmi l'ensemble des 22 métropoles, le nombre de victimes a le plus diminué dans la Métropole de Tours (-30 %) et a le plus augmenté dans la Métropole de Dijon (+17 %).

En 2016 comme en 2023, ce sont les mêmes EPCI qui enregistrent plus de 1 000 victimes de vols ou de violences dans les transports en commun (*voir données complémentaires*). La Métropole du Grand Paris, la Métropole de Lyon et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sont les trois métropoles qui affichent le plus de victimes enregistrées chaque année. Entre 2016 et 2023, les métropoles de Montpellier et Nice ont enregistré les baisses les plus importantes du nombre de victimes dans les transports en commun (-62 % et -36 % respectivement) passant ainsi des 4^e et 5^e EPCI les plus concernés aux 9^e et 8^e. À l'inverse, la Métropole de Strasbourg enregistre une hausse de 28 % du nombre de ces victimes enregistrées. Ces évolutions se traduisent également dans de fortes variations du nombre de victimes pour mille habitants. Dans la Métropole de Lyon, le nombre de victimes pour mille habitants a progressé de plus de 2 ‰ en 7 ans. Il a baissé dans le même temps de près de 0,6 ‰ dans la Métropole de Toulouse. ■

Pour en savoir plus

- **Catana A. et Laïd A.**, *Tourisme - La fréquentation touristique francilienne poursuit sa dynamique en 2023, Bilan économique 2023, Insee conjoncture Île-de-France n°49, 2024.*
- **Charavel C.**, *Les vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2022, Interstats Analyse n° 62, SSMSI, 2023.*
- **Charavel C.**, *31 % des victimes de vols dans les transports en commun déposent plainte, Interstats Analyse n° 59, SSMSI, 2023.*
- **Institut Paris Région**, *Prévenir les violences sexuelles et sexistes envers les femmes dans les transports franciliens, Note rapide n° 964, 2022.*
- **Institut Paris Région**, *Le sentiment d'insécurité dans les transports collectifs franciliens en 2019, Note rapide n° 845, 2020.*
- **Ministère chargé des transports**, *Bilan des atteintes à caractère sexiste dans les transports de l'année 2021.*
- **Omnil**, *Trafic annuel des réseaux de transports en commun en Île-de-France.*
- **SSMSI**, *Insécurité et délinquance en 2023 : bilan statistique et atlas départemental, 2024.*
- **SSMSI**, *Rapport d'enquête " Vécu et ressenti en matière de sécurité ", 2023.*



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : www.interieur.gouv.fr/interstats



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Aurélien Poissonnier

Auteure : Marine Duval

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous

sur X : @Interieur_stats

sur LinkedIn : SSMSI

sur Instagram : [ssmsi_interieur](https://www.instagram.com/ssmsi_interieur)

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr